

DECLARATION DE TRANSACTION VRAC

ou d'EXPEDITION EN VRAC HORS DU TERRITOIRE NATIONAL

DTV-V7-30/11/2021

Barrer la mention inutile

Nom de l'opérateur (raison sociale) :

N° EVV :/...../..... Tél : Fax :

E-Mail :@.....

Adresse du siège social :

CP : Commune :

Adresse du lieu d'entrepôt (si différente de l'adresse du siège social) :

AOC Concernée	Millésime	Couleur			Volume en Hectolitres	Contenants d'origine N° cuve(s) ou nombre de fûts	Nom et adresse de l'acheteur	Date de retiraison prévue
		Rouge	Rosé	Blanc				

Cette déclaration doit être adressée à Bureau Véritas Certification ET à l'ODG Corbières

Pour une transaction vrac : Dès la signature du contrat ou dans les 5 jours ouvrés suivant la signature ; au plus tard 10 jours ouvrés avant la retiraison

Pour une expédition hors territoire : au plus tard 10 jours ouvrés avant l'expédition

Fait le :
Signature :

BUREAU VERITAS CERTIFICATION
Département Agro-industrie
Quartier La Bayot - 91 chemin Gaston Reynaud
CS 80087 - 26903 VALENCE CEDEX 9
Mail : pole.vin@bureauveritas.com

SYNDICAT GENERAL DE L'AOC CORBIÈRES
2 bis chemin de l'Allée – 11200 BOUTENAC
Mail : damat@aoc-corbieres.com
slaplaza@aoc-corbieres.com